



COMMUNE  
DE  
MURATO

Délibération  
N°25/2022

Date de la convocation : 10/05/2022  
Date d'affichage :  
Date de publication :

Nb Conseillers afférents au CM : 15  
Nb Conseillers en exercice : 15  
Nb Conseillers présents : 10  
Nb Conseillers représentés : 3  
Quorum : 5

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MURATO

SEANCE DU 17 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept mai à 17h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

**PRESENTS** : M. ANTONI Francis, M. FESSLER Charles, Mme FLORI Céline, M. FLORI Claude, M. GIANSILY Yves, M. IANNELLI François, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MAZZONI Pierre-Ange, M. MURATI Joseph-Antoine, M. MURATI Lucas.

**ABSENTS** : M. BERTONCINI Eugène, M. LAFFOND Alain.

**REPRESENTES** : M. CLEMENTI Albert représenté par M. FLORI Claude, M. LECCIA Lucien représenté par M. FLORI Claude, M. COPPI Jacques représenté par M. ANTONI Francis.

**Le quorum étant atteint, Monsieur FESSLER Charles a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).**

Attribution d'une subvention à l'Association Sportive Nebbiu Conca d'Oru au titre de l'année 2022

**Monsieur le Maire expose au Conseil**

Considérant l'intérêt pour la commune de participer à la vie associative locale, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 3 000€ à l'Association Sportive Nebbiu Conca d'Oru au titre de l'année 2022.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Où l'exposé de Monsieur le Maire**  
**Et après en avoir délibéré**

- VU la demande de subvention de l'Association Sportive Nebbiu Conca d'Oru en date du 06/04/2022 ;

Pour : 12	Contre : 1	Abstentions :
-----------	------------	---------------

- ACCEPTÉ** la proposition ci-dessus énoncée ;
- DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet ;

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**Au registre sont les signatures**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20220518-DE\_25-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/05/2022  
Publication : 18/05/2022

Le Maire  
M. Claude FLORI

POUR COPIE CONFORME

LE MAIRE  
Claude FLORI

